

QUELQUES NOUVELLES DE BRUXELLES
Du côté des Institutions européennes...

I. PROFESSION D'AVOCAT

• **Projet de convention sur la protection des avocats – Réunion du CJ-AV de juillet 2023 – Bon accueil des propositions du CCBE**

La dernière réunion du comité d'experts sur la protection des avocats ([CJ-AV](#)) s'est tenue du 3 au 5 juillet 2023 à Strasbourg. La plupart des propositions du CCBE ont été prises en considération, y compris celles sur la définition de l'avocat, l'association professionnelle, la protection du principe de confidentialité entre l'avocat et son client, et le mécanisme de mise en œuvre.

Les experts représentant les barreaux au sein du comité « convention » du CCBE ont été invités à communiquer leurs commentaires pour le 4 septembre 2023 au plus tard au secrétariat du CCBE, afin que le CCBE puisse répondre au CJ-AV dans le délai du 8 septembre 2023 qui lui a été imparti.



II. CONSEIL DES BARREAUX EUROPEENS

• **Session plénière - 30 juin 2023**

La dernière session plénière du CCBE s'est tenue à La Canée le 30 juin 2023. Outre le P.V. de la dernière réunion et les comptes annuels 2022, les délégations ont décidé de renouveler l'adhésion du CCBE au [Forum consultatif de Frontex](#) (voyez le rapport annuel dans le dernier point ci-dessous).

Elles ont aussi adopté :

- la [position du CCBE](#) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la transmission des procédures pénales ;
- une déclaration du CCBE en réponse à la création du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- une déclaration du CCBE sur la loi polonaise établissant un comité d'État chargé d'examiner les implications de la Russie en matière de sécurité intérieure.

Les deux dernières déclarations ne sont pas encore accessibles sur le site du CCBE.

La lauréate française a ensuite reçu le prix pour son mémoire « *amicus curiae* ».

• **Autres documents adopté par vote électronique**

Les délégations n'ayant pu s'accorder sur le projet de commentaires préliminaires du CCBE sur l'article 17(4) de la proposition de directive sur les résidents de longue durée, ni sur le projet de commentaires initiaux du CCBE sur le projet de recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents, ces projets

ont fait l'objet de discussions et d'amendements ultérieurs avant d'être soumis au vote par la procédure électronique.

Les documents suivants ont ensuite été adoptés les 26 et 27 juillet 2023 :

- [Commentaires initiaux du CCBE](#) sur le projet de recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ;
 - [Commentaires préliminaires du CCBE](#) sur l'article 17(4) de la proposition de refonte de la directive sur les résidents de longue durée.
- **Comité « fiscalité » - Fin du mandat du président actuel – Appel à candidatures pour un nouveau président – 10 septembre 2023**

Le troisième et dernier mandat de deux ans de l'actuel président du comité « fiscalité » du CCBE, Jacques Taquet, se termine en septembre 2023. Le CCBE invite les délégations à présenter des candidat.e.s au poste de président de ce comité et ce, au plus tard le 10 septembre 2023 en fin de journée.

Le CCBE rappelle le principe selon lequel les frais de participation des présidents ou des vice-présidents de comités aux réunions des comités ou des groupes de travail, ou à d'autres réunions du CCBE, ainsi que les frais de participation à des événements au nom du comité ou du groupe de travail, sont pris en charge par la délégation qui a proposé le président ou le vice-président désigné.

- **Seconde édition du concours « Amicus Curiae » du CCBE – Invitation à promouvoir l'évènement**

Les barreaux sont invités à promouvoir le concours au niveau national avant et pendant la phase d'inscription, qui se déroulera du 1 septembre au 30 novembre 2023. Le concours est désormais ouvert aux étudiants en droit et aux avocats stagiaires. Le prix sera remis au lauréat lors de la session plénière de mai 2024 à Lausanne.

L'information est disponible sur le [site](#) du CCBE, où se trouve également une [vidéo](#) de la cérémonie de remise du prix de 2023 ainsi qu'une [affiche](#).

III. UNION EUROPEENNE

- **Preuves électroniques en matière pénale (e-Evidence) – Adoption du règlement sur les injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale – 27 juin 2023**

Le Conseil (ministres des États membres du Conseil Affaires générales) a adopté le règlement relatif aux injonctions européennes de production et aux injonctions de conservation des preuves électroniques dans les procédures pénales et l'exécution des peines privatives de liberté à la suite de procédures pénales (preuves électroniques).

Le règlement est donc formellement adopté en première lecture. Il devrait être publié au Journal officiel de l'UE dans les prochaines semaines et entrer en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication. La mesure commencera à s'appliquer 36 mois après son entrée en vigueur.

Une [directive 2023/1544/UE](#) du 12 juillet 2023 établissant des règles harmonisées concernant la désignation d'établissements désignés et de représentants légaux aux fins de l'obtention de preuves électroniques dans le cadre des procédures pénales a par ailleurs été publiée le 28 juillet 2023.

- **Publication du rapport annuel 2022 du Forum Consultatif sur les droits fondamentaux de Frontex**

Le [rapport](#) présente les principales observations et recommandations que le Forum a formulées tout au long de l'année 2022 auprès de Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, et de son conseil d'administration afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans les activités de Frontex.

Anne Jonlet, responsable du bureau de liaison européen